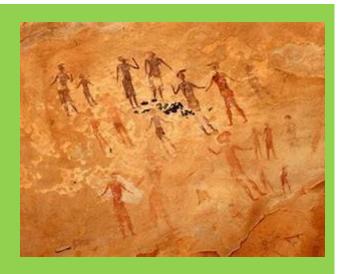
PROGRAMME TASSILI + 2025



Le partenariat Hubert Curien (PHC) Tassili + est un programme de coopération algérofrançais qui vise à :

- Mettre en relation des équipes d'excellence des deux pays pour développer la recherche scientifique fondamentale et appliquée ainsi que l'innovation, en encourageant la participation d'acteurs socio-économiques;
- Favoriser l'accès à des réseaux de recherche et des projets européens ou internationaux :
- Développer les échanges de bonnes pratiques et le transfert technologique ;
- Valoriser des recherches innovantes ayant un impact sur le développement durable ;
- Mettre en place des projets de recherche pertinents et avantageux, qui puissent apporter des solutions aux enjeux communs, en mettant en commun une collaboration mutuellement bénéfique;
- Permettre à nos chercheurs et enseignants chercheurs de créer des structures innovantes.

Dans ce contexte le PHC TASSILI+ apporte un soutien à des projets de recherche conjoints pour une durée de 3 ans, notamment sur la mobilité au sein de laboratoires français, de doctorants algériens, et de jeunes enseignants-chercheurs préparant une habilitation d'une part, et sur la mobilité de chercheurs confirmés algériens et français entre l'Algérie et la France d'autre part.

Le PHC Tassili + est porté et cofinancé par :

- L'Algérie, à travers le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ;
- La France à travers le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR).

La coordination des activités du programme et son pilotage ont été placés par les ministères de tutelle sous la responsabilité du Comité Mixte d'Evaluation et de Prospective (CMEP), composé d'experts des deux pays et de deux coprésidents.

Les appels à candidature de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 16 septembre 2024

Important : cette page présente les informations spécifiques à ce programme. Pour les informations communes à tous les PHC gérés par Campus France (présentation, critères de sélection, contacts...), reportez-vous à la page de présentation générale.

- Types de projets concernés
- Conditions d'éligibilité des équipes
- Critères d'évaluation des projets
- Comité de sélection des projets
- Modalités de fonctionnement
- Dépenses éligibles
- Propriété intellectuelle
- Suivi des projets
- Modalités pratiques de soumission d'un projet (déposer un projet)
- Calendrier
- Candidater
- Gérer ses mobilités
- Contacts pour le programme

Cet appel à projets est ouvert du 11 juillet au 16 septembre 2024.

Il est disponible sur :

- Le site du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, rubrique nouveauté <u>www.mesrs.dz</u> et sur les sites des établissements universitaires.
- Le site de l'Institut Français d'Algérie : <u>www.if-algerie.com/actualites/appels-a-projet/lancement-de-lappel-a-projets-phc-tassili</u>
- Le site de Campus France www.campusfrance.org/fr/tassili

Avant le 16 septembre 2024 :

- Le formulaire de candidature devra avoir été saisi conjointement en ligne par les parties française et algérienne du projet sur le site de Campus France : https://www.campusfrance.org/fr/phc-candidater;
- Une fois la saisie du formulaire effectuée sur le site de Campus France, la version PDF devra avoir été mise en ligne par le responsable de projet algérien sur le site suivant: https://services.mesrs.dz/DCEIU;
- Une version électronique du dossier, visé par les chefs d'établissements algérien et français, devra avoir été transmise par mail par le porteur du projet algérien au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique - Direction de la Coopération et des Échanges Universitaires. Adresse mail: prog.coopr@mesrs.dz

Types de projets concernés

- Le PHC TASSILI+ soutient le développement d'une coopération scientifique de haut niveau. Il s'appuie sur la formation et la recherche dans le cadre d'une collaboration d'excellence entre deux laboratoires de recherche issus d'universités, de grandes écoles ou d'organismes de recherche en Algérie et en France;
- Il favorise les échanges entre chercheurs et enseignants-chercheurs des deux pays afin de développer des collaborations à long terme, de créer des réseaux et de faciliter le transfert de technologie, l'accès conjoint à des réseaux de recherche et à des projets régionaux, européens ou internationaux ;
- Il soutient la formation à la recherche par l'implication dans les projets d'un à deux doctorants du système LMD en cotutelle ou en codirection de thèse et d'un à deux jeunes enseignant-chercheurs ou chercheurs permanents en activité (maitre de conférences ou maitre de recherche classe B);
- Il aide à valoriser des recherches innovantes ayant un impact sur le développement socioéconomique durable, sur les filières et outils de production ou de transformation économique, et sur la recherche scientifique au niveau international :

• Tous les domaines scientifiques sont concernés par ce programme.

Seront prioritaires les projets présentés par des équipes algériennes reconnues, appartenant à un laboratoire, unité de recherche agréée ou des équipes mixtes dont les activités de recherche s'inscrivent dans le cadre des priorités nationales de recherche ou des programmes nationaux de recherche ou encore dans un cadre de collaboration euro-méditerranéenne.

Tous les champs disciplinaires sont éligibles.

Une attention particulière sera accordée aux projets transversaux relevant de domaines liés à :

- La sécurité alimentaire ;
- La sécurité énergétique ;
- La santé du citoyen ;
- L'intelligence artificielle et ses multiples applications ;
- La digitalisation de l'économie ;
- Les changements environnementaux et le développement durable dans un contexte de bouleversement climatique :
- Les projets transversaux portant sur l'environnement et l'adaptation au changement climatique et/ou impliquant des partenariats socio-économiques seront encouragés, quelle que soit la thématique choisie.

Les objectifs du programme sont notamment de :

- Favoriser les jeunes chercheurs porteurs de projet ;
- Favoriser les femmes porteuses de projet ;
- Favoriser la participation de doctorants et/ou de post-doctorants français ;
- Favoriser la participation de doctorants et/ou de maitres de conférences ou de recherche classe B algériens ;
- Favoriser les publications et co-publications qui impliquent au moins un jeune chercheur;
- Favoriser la participation des partenaires socioéconomiques.

Conditions d'éligibilité des équipes

Seuls sont éligibles à ce programme de recherche les projets présentés par des porteurs émanant :

- Pour la partie algérienne au projet : d'établissements universitaires ou de centres de recherche dépendants du MESRS ;
- Pour la partie française au projet : d'universités, de grandes écoles ou d'organismes de recherche.

Les entreprises peuvent participer au projet dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

Les établissements partenaires doivent approuver le projet présenté par les équipes et s'engager à mettre à leur disposition les moyens humains et matériels nécessaires à sa réalisation.

Seuls les dossiers complets, dument renseignés et déposés selon les délais et les modalités inscrits dans l'appel seront examinés.

La cotutelle doit être encouragée et la codirection reste obligatoire (1 à 2 par projet) – l'étudiant doit être inscrit en 1ère année de doctorat en Algérie au moment du dépôt du projet : ceci est un critère de recevabilité des projets. Les codirecteurs algérien et français doivent s'entendre sur le(s)sujet(s) de thèse et sur les parties du travail qui seront réalisées dans chacun des deux pays selon un échéancier bien établi. Le dossier de

candidature devra comprendre un engagement écrit des codirecteurs à mettre en place la codirection ou la cotutelle.

Remarque: Pour les cotutelles - il est rappelé qu'elles impliquent la signature d'une convention de cotutelle et une double inscription dans 2 universités (une algérienne et une française). Les porteurs de projet sélectionnés devront ensuite justifier de l'effectivité de la thèse en cotutelle par l'envoi aux deux coprésidents du PHC Tassili + d'un exemplaire signé de la convention de cotutelle au cours de la première année du projet. Il est donc nécessaire que le porteur de projet algérien identifie le(s) candidat(s) aux thèses pour qu'il(s) passe(nt) le concours d'inscription en doctorat algérien au cours de l'automne de l'année de la demande. S'il(s) est (sont) déjà inscrit(s) en thèse de doctorat il devra être demandé au directeur de thèse algérien de réajuster ou reformuler le(s) sujet(s) de thèse(s) en concertation avec le(s) co-directeur(s) français. L'échéancier de co-direction de thèse ou la convention de cotutelle devront être signés avant le départ en mobilité du doctorant en France, (les porteurs de projet devront utiliser le modèle « Engagement convention cotutelle » ci-joint, et le joindre en annexe au formulaire de candidature).

Seules pourront être présentées les candidatures s'inscrivant dans le cadre de **collaborations scientifiques existantes de qualité** entre les deux pays.

- L'intégration de jeunes enseignant-chercheurs maître de conférences classe B est une priorité (1 à 2 par projet).
- Le jeune chercheur doit être âgé de moins de 45 ans, en exercice et préparant une habilitation universitaire.

NB: Tous remplacement d'un membre dans la composante humaine d'un projet après son agrément ne peut se faire qu'après l'aval des deux partenaires du projet sur la base d'un PV motivé et cosigné. L'établissement d'origine du nouveau membre doit présenter, à la direction de la coopération du MESRS, une demande officielle signée par le chef d'établissement ou son représentant (vice-recteur chargé des relations extérieures).

Sont exclues de l'appel à candidatures :

- Les équipes dont le projet PHC Tassili+ encore en cours en 2024 ou s'est achevé fin 2023. Une même équipe ne peut participer simultanément à plusieurs projets PHC Tassili+ et un responsable de projet ne peut être responsable de plus d'un projet;
- Les projets prévoyant la mobilité de doctorants âgés de plus de 40 ans ;
- Les projets prévoyant la mobilité des enseignants-chercheurs, maitres de conférences classe B âgés de plus de 45 ans;
- Les projets prévoyant la mobilité de doctorants algériens ayant bénéficié d'une bourse de plus de 6 mois (PROFAS B+, PNE, ERASMUS ou autres ...).

Pour les chefs de projet français, il n'est plus nécessaire de posséder une HDR. Le responsable du projet pour la partie algérienne doit être de rang magistral (maître de conférences classe A ou Professeur).

Critères d'évaluation des projets

Les projets sont sélectionnés sur la base de l'excellence scientifique notamment sur les critères suivants :

- La qualité scientifique du projet et des équipes ;
- La participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants et/ou postdoctorants français :
- La participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants et/ou maitre de conférences ou de recherche classe B algériens ;
- L'intérêt de la coopération et la complémentarité des équipes algériennes et françaises :
- Les perspectives de structuration ou de valorisation du projet ;
- Les perspectives de la pérennisation de la collaboration entre les partenaires impliqués dans le projet ;

• La disponibilité des équipements scientifiques nécessaires à la réalisation du projet.

Une attention particulière sera portée :

- Aux perspectives de diffusion et de valorisation, notamment dans une finalité de développement (projets à potentiel économique, industriel, sociétal) ;
- A la qualité des structures d'accueil, à la transversalité des recherches, à leur caractère particulièrement innovant ;
- A l'effet structurant du projet en réseau régional, européen ou international ;
- Aux thématiques adossées à des préoccupation socio-économiques, accompagnées par une convention signée avec un partenaire du monde socioéconomique.

Comité de sélection des projets

Une expertise des dossiers de candidature est effectuée, en amont de la session de sélection, par :

- Pour la partie algérienne sur les évaluations scientifiques des experts, désignés par le MESRS;
- Pour la partie française, sur les évaluations scientifiques de la Délégation aux Affaires européennes et internationales (DAEI) du ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR).

A l'issue de cette expertise, une session de sélection des projets a lieu chaque année. Elle réunit les membres du Comité Mixte d'Evaluation et de Prospective (CMEP) et les représentants des ministères de tutelle du PHC Tassili +. Le classement des projets est alors établi.

A l'issue de la session de sélection, la liste finale des projets PHC Tassili + retenus est arrêtée au regard de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée au PHC Tassili +. Les coprésidents informent les porteurs de projets du résultat de l'évaluation.

Les experts du programme se réservent le droit de ne pas examiner les dossiers qui ne comprendraient pas l'ensemble des documents demandés.

Modalités de fonctionnement

Le PHC Tassili + finance les projets sélectionnés sur une durée de 3 ans.

Le financement est accordé sur une base annuelle.

Les budgets sont répartis entre, d'une part la mobilité (frais de déplacements et de séjour) et d'autre part, l'appui logistique. Ils doivent être impérativement consommés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peuvent en aucun cas être reportés sur l'exercice suivant.

Le renouvellement des crédits pour une seconde année est subordonné à :

- Une consommation optimale des financements accordés pour la 1ère année :
- La soumission d'un rapport d'étape mentionnant les résultats scientifiques obtenus (1 page en format libre) et les mobilités effectuées ou prévues avant la fin de l'année en cours;
- La rédaction d'un **bilan financier** des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile.

Le rapport d'étape et le bilan financier doivent être envoyés avant le 15 novembre de la 1ère année à l'ambassade de France (cf. contact pour le programme ci-dessous). Une copie de ces documents devant être transmis au MESRS par le chef de projet en début d'année universitaire au plus tard le 15 octobre de chaque année.

Dépenses éligibles

Le montant moyen du soutien apporté à chaque projet chaque année est de l'ordre de 20 000 € :

- La partie algérienne contribue à hauteur d'environ 10 000 €;
- La partie française contribue à hauteur d'environ 10 000 € (en moyenne 8 000 € pour la mobilité et 2 000 € pour l'appui logistique).

Les responsables de projet prendront soin de présenter une demande de financement ne dépassant pas les moyens susceptibles d'être alloués. Un tableau récapitulatif est à joindre au formulaire de candidature. Le financement des projets PHC Tassili + pour la partie algérienne s'effectue par le biais des crédits dédiés aux établissements algériens par le MESRS, qu'il s'agisse des crédits de mobilité ou d'appui logistique.

A) Les moyens alloués par l'Algérie aux projets couvrent :

- Un billet d'avion à destination de la France pour une mission de suivi et de mise en œuvre du projet d'une semaine au profit du co-responsable algérien du projet :
- Les frais de séjour en Algérie (accueil, hébergement, restauration, transports sur place) pour une mission de suivi et de mise en œuvre du projet, d'au maximum 7 jours au profit du co-responsable français ;
- Un billet d'avion par doctorant par séjour ;
- Un séjour de 3 à 5 mois par an en France au bénéfice des doctorants algériens à hauteur de 200 000 D.A./mois :
- Une subvention pour l'appui logistique au projet.

B) Les crédits alloués par la France sont destinés au financement de :

- Un déplacement en Algérie du responsable de projet français pour la mise en œuvre et le suivi du projet avec une prise en charge des frais de transport à hauteur de 460 €. Dans la limite de cette somme par voyage aller-retour, les réservations et titres de transport sont gérés par Campus France et peuvent comprendre le billet de train pour rejoindre l'aéroport de départ si nécessaire ;
- Un séjour en France pour la mise en œuvre et le suivi du projet à raison de 125 €/jour pour une durée maximum de 7 jours, au profit du co-responsable algérien ;
- La mobilité des doctorants en cotutelle et/ou codirection de thèse pour un séjour annuel est de 6 mois maximum par étudiant;
- La partie française finance des séjours de formation en France d'une durée de 5 mois par an, exclusivement au bénéfice de 1 à 2 doctorants algériens inscrits en co-direction ou en cotutelle de thèse à hauteur de 55 €/jour, soit 1650€/mois. Un 6ème mois peut être financé en contrepartie d'une baisse équivalente des crédits d'appui logistique français, sur demande, à chaque début d'année civile. Le chef de projet français doit assurer un hébergement en cité universitaire pour que les 50 €/jour suffisent au doctorant algérien.
- Un séjour d'un mois au profit des chercheurs ou enseignants-chercheurs permanents algériens préparant une habilitation universitaire (à raison de 60 €/jour soit 1800 €/mois);
- Une subvention pour appui logistique au maximum de 2000 € par an.

C) Crédits alloués à l'appui logistique :

Le PHC TASSILI + n'a pas vocation à financer intégralement la recherche menée dans le cadre du projet, ni les équipements éventuellement nécessaires qui doivent être financés par d'autres moyens clairement identifiés lors du dépôt du projet.

Néanmoins, chaque année, la partie algérienne et la partie française apportent un soutien logistique aux projets du PHC Tassili + dans le cadre des mobilités des responsables de projets et des doctorants. L'attribution de l'appui logistique s'effectue selon des critères et des procédures définis dans un règlement d'utilisation des crédits.

Appui logistique aux laboratoires algériens alloué par la partie algérienne : Les dépenses éligibles :

- Les frais d'inscription aux colloques (en Algérie ou en France) liés à une mobilité des chercheurs du projet ou d'organisation de colloques en lien direct avec le projet (y compris les frais de séjour en Algérie, exclusivement pour les membres français du projet):
- Les billets Algérie-France pour les membres algériens du projet (hors mission de coordination du chef de projet) pour participer à des colloques ou des séminaires en lien direct avec le projet.

Les dépenses non éligibles sont :

- Les dépenses non éligibles sont : Le petit matériel inventoriable et les produits consommables (produits de laboratoire, lamelles, moulages, prélèvements géologiques, etc.) ;
- Le matériel et les logiciels de bureautique et informatique (tels que scanners, imprimantes, ordinateurs, cartouches d'encre, graveurs, CD-ROM, clés USB, etc...), les fournitures administratives, les frais de secrétariat et de communication, les dépenses de carburant.

Appui logistique aux laboratoires français alloué par la partie française : Les dépenses éligibles sont :

- L'achat de petit matériel inventoriable et de produits consommables (produits de laboratoire, lamelles, moulages, prélèvements géologiques, etc.), qui devront rester au laboratoire;
- L'acquisition d'ouvrages, livres, documents cartographiques à destination du partenaire étranger (hors abonnements) ;
- Les frais d'inscription aux colloques liés à une mobilité des chercheurs du projet ;
- Les frais d'organisation de colloques (en France ou en Algérie) en lien direct avec le projet : frais de séjour en France (exclusivement pour les membres algériens du projet), location de salles, frais de réception et de restauration ;
- Les frais engagés pour la publication des travaux réalisés et dûment enregistrés. La mention du soutien du PHC Tassili + devra être stipulée;
- Les billets France-Algérie pour les membres français du projet (hors mission de coordination du chef de projet) pour participer à des colloques ou des séminaires de travail en lien direct avec le projet;
- Les services de traduction, d'analyses et de datations.

Les dépenses inéligibles sont :

Le matériel et les logiciels de bureautique et informatique (tels que scanners, imprimantes, ordinateurs, cartouches d'encre, graveurs, CD-ROM, clés USB, etc...), les fournitures administratives, les frais de secrétariat et de communication, les dépenses de carburant ainsi que tous les biens d'équipement amortissables dont le matériel informatique;

• Les frais de mission (hébergement, restauration, frais de réception), que ce soit pour les partenaires algériens ou français, à l'exception de l'organisation d'un colloque en France en lien direct avec le projet.

SEJOUR (S)					
Statut(s) concerné(s)	Montant des per diems par jour	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée	Durée exprimée en jours	Complément d'information
Chercheur/Co-encadrant de l'équipe algérienne	125€ / jour	France	Algérie → France	7 jours maximum	7 jours maximum
Doctorant(s) de l'équipe algérienne	55€ / jour	France	Algérie → France	150 jours maximum	1 séjour par an de 5 mois maximum. Un 6e mois peut être financé en contrepartie d'une baisse équivalente des crédits d'appui logistique français, sur demande, à chaque début d'année.
Chercheur ou ensaignant chercheur	60€ / jour	France	Algérie → France	30 jours maximum	Concerne les chercheurs ou enseignants - chercheurs permanents algérien préparant une habilitation universitaire / HDR.
Chercheur/Co-encadrant de l'équipe française	Frais réelsss	Algérie	France → Algérie	7 jours maximum	7 jours maximum;
Doctorant(s) de l'équipe algérienne	200 000DA/mois	Algérie	Algérie → France	150 jours maximum	1 séjour par an de 3 à 5 mois maximum.
VOYAGES (S)					
Montant(s) voyage(s) en devise	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée	Complément d'information		
460 €	France	France → Algérie	1 billet par an		
Frais réels	Algérie	Algérie → France	3 billets par an		
APPUI LOGISTIQUE					
Plafond appui logistique en devise	Pays financeur	Complément d'information			
2000€ par ans maximum	France				
Frais réels	Algérie				

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Ils sont invités à lire attentivement le document ci-joint, relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Un accord de confidentialité et de propriété intellectuelle devra obligatoirement être co-signé par les 2 porteurs au début du projet.

Les projets soumis à cet AAP peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d'information sur ce dispositif : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html

Suivi des projets

Un rapport final scientifique et financier est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le modèle de rapport téléchargeable et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme ci-dessous).

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter **impérativement** mention du soutien accordé par le MEAE, le MESR et le **MESRS et cela même après la fin du projet.**

Phrase type à utiliser: "This work was partially supported by the "PHC TASSILI +" programme (project number: XXXXXXX), funded by the French Ministry for Europe and Foreign Affairs, the French Ministry for Higher Education and Research and the Algerian Ministry for Higher Education and Scientific Research (MESRS)."

<u>Modalités pratiques de soumission d'un projet (déposer un projet)</u>

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la <u>page des questions les</u> plus fréquemment posées « FAQ et contact ».

Le formulaire de candidature est à remplir conjointement sur la plateforme Campus France : https://www.campusfrance.org/fr/phc-candidater

Le dépôt de candidature est commun. Il se fait uniquement de manière dématérialisée sur la plateforme de candidatures dédiée de Campus France (https://www.campusfrance.org/fr/phc-candidater), suivant les modalités de saisie en ligne. Pour ce faire, le partenaire de l'équipe française doit initier au préalable la candidature. Une fois initiée, le partenaire de l'équipe française, pourra inviter le responsable de projet de l'équipe algérienne, à instruire et compléter les éléments de la candidature qui le concerne, par le biais d'une candidature collaborative. Le partenaire de l'équipe algérienne, reçoit un mail d'invitation sur l'adresse mail renseignée. Ce lien restera actif jusqu'à la clôture de la campagne. Seul le responsable de l'équipe française pourra déposer le projet.

Une fois le dossier validé sur la plateforme avant la date limite (16 septembre 2024), le partenaire algérien doit faire parvenir 1 exemplaire signé du **même** dossier de candidature en version numérisée au MESRS — Direction de la coopération et des échanges universitaires à l'adresse électronique : <u>prog.coopr@mesrs.dz</u> et sur la plateforme https://services.mesrs.dz/DCEIU avant le 16 septembre 2024.

En remplissant le formulaire, les porteurs prendront soin de respecter les consignes données ci-dessous et de ne pas joindre plus de 20 pages de documents en annexe.

Dans la partie intitulé « Documents », étape 6/6 du formulaire Campus France :

Les propositions doivent obligatoirement porter les signatures requises (*Utiliser impérativement le modèle* « *Signatures et visas requis* » *ci-joint, et le joindre en annexe au formulaire de candidature*).

Avant de valider leur candidature, les deux porteurs de projet doivent avoir obtenu tous les accords nécessaires pour la partie qu'ils représentent (algérienne ou française) : directeur du laboratoire, président de l'université ou chef d'établissement, codirecteur de thèse, autres chercheurs impliqués dans le projet.

Concernant les membres des équipes, il convient de présenter le parcours scientifique du chercheur sous forme d'un résumé d'une page avec les 5 dernières publications importantes. Il est impératif de joindre tous les CV (2 pages maximum) et la liste des participants au projet en utilisant impérativement le modèle « Participants au projet » cijoint et le joindre en annexe au formulaire de candidature.

Dans la partie « description du projet », étape 1/6 du formulaire Campus France :

Le responsable de projet distinguera discipline de recherche et domaine applicatif. Il donnera, en annexe, tout complément ou document jugés nécessaires pour l'information des experts évaluateurs.

Il est indispensable d'indiquer dans la sous-partie « objectifs » la part de formation par la recherche avec le nombre et les noms des doctorants. Une description du projet de thèse de chaque doctorant devra faire l'objet d'une annexe (1 page).

Il convient par ailleurs de joindre impérativement un tableau synthétique en annexe présentant le calendrier d'exécution et l'apport de chaque partenaire au déroulement du projet.

Etape 1/6 - Description: Moyens disponibles pour la réalisation du projet

Les responsables de projet indiqueront :

- Les moyens disponibles (ressources humaines et matérielles existantes, autres financements);
- Les moyens demandés (appui logistique et mobilité): Utiliser impérativement le modèle « Récapitulatif des moyens demandés » ci-joint et le joindre en annexe à l'étape 6/6 du formulaire de candidature). Les demandes budgétaires doivent être réalistes et faire apparaître clairement les cofinancements prévus/acquis/envisagés;
- Les moyens demandés en mobilité sont exprimés en jours.

Calendrier

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la <u>page des questions les</u> <u>plus fréquemment posées « FAQ et contact ».</u>

- Date limite de dépôt d'un exemplaire signé du dossier numérisé au MESRS –
 Direction de la Coopération et des Echanges Universitaires : 16 septembre 2024;
- Date limite de dépôt des candidatures (dossier unique) sur le site de Campus France et du dépôt de la version PDF sur le site du MESRS : 16 septembre 2024;
- Réunion du comité mixte de sélection des projets : mi-janvier 2025 ;
- Notification des projets : février 2025

Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers doivent être saisis en français.

Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet algérien doit remplir une fiche de stage y compris les documents de stage et adresser le dossier complet minimum 5 semaines avant le départ du chercheur, à la direction de la coopération et des échanges universitaires du MESRS.

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une **fiche d'engagement** et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement ou à défaut par courrier postal à :

Campus France Gestion PHC 28 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

Contacts pour le programme

Pour la partie algérienne

COMITÉ PHC TASSILI EN ALGERIE

Pr HAMIDOUCHE Mohamed

Vice-Recteur chargé de la Formation de Troisième Cycle, de l'Habilitation Universitaire et de la Recherche.

Université Ferhat Abbas. Sétif 1

Coprésident algérien du CMEP Tassili +

Mél: mhamidouche@univ-setif.dz

Pr HAMDI Rachid

Directeur de la Coopération et des Echanges Universitaires Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

11, chemin Doudou Mokhtar - Ben Aknoun - 16000 ALGER

Tél.: 00 213 23 23 80 40 Mél: <u>r.hamdi@mesrs.dz</u>

Pr BOUALLOUCHE Rachida

Directrice de la Formation Doctorale Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

11, chemin Doudou Mokhtar - Ben Aknoun - 16000 ALGER

Tél.: 00 213 23 23 80 21 Mél: r.bouallouche@mesrs.dz

Pr TILMATINE Amar

Directeur du laboratoire de recherche « Applications du plasma, de l'électrostatique et de la compatibilité électromagnétique ».

Université Sidi Bel Abbes Mél : <u>atilmatine@gmail.com</u>

Pr NASRALLAH Noureddine

Sous-Directeur de la Recherche-Formation. Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

11, chemin Doudou Mokhtar - Ben Aknoun - 16000 ALGER

Tél.: 00 213 23 23 80 68 Mél: n.nasrallah@mesrs.dz

Mme Samira CHADER

Sous-Directrice des Programmes de Coopération Universitaire et de Recherche Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

11, chemin Doudou Mokhtar - Ben Aknoun - 16000 ALGER

Tél.: 00 213 23 23 85 93 Mél: s.chader@mesrs.dz

Pour la partie française :

COMITÉ PHC TASSILI EN FRANCE

M. Denis MAZUYER, coprésident français du CMEP Tassili

Ecole Centrale de Lyon (ECL)

Laboratoire de Tribologie et Dynamique des Systèmes (LTDS)

36 Avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY

Tél.: 00 33 4 72 18 64 21

Mél: denis.mazuyer@ec-lyon.fr

Mme Laurine MAGNIN, gestionnaire française du PHC Tassili

Ecole Centrale de Lyon (ECL) Bâtiment TMM23 - 2ème étage 36 Avenue Guy de Collongue - 69134 ECULLY

Tél.: 00 33 4 72 18 64 21 Mél: <u>laurine.magnin@ec-lyon.fr</u>

MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES (MEAE) Monsieur Elias BOU-ANTOUN, Rédacteur Afrique du Nord – Proche et Moyen-Orient

Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche 27 rue de la Convention – CS 91533 - 75732 PARIS CEDEX 15

Tél.: 00 33 1 43 17 85 23

Mél: elias.bou-antoun@diplomatie.gouv.fr

AMBASSADE DE FRANCE EN ALGERIE

Madame Emmanuelle DESCHAMPS, Attachée de coopération scientifique et universitaire

25, chemin Abdelkader Gadouche - Hydra - 16000 ALGER

Mél: tassili.alger-amba@diplomatie.gouv.fr

Mme Chahrazed TAMENDJARI, Assistante gestionnaire du PHC Tassili

25, chemin Abdelkader Gadouche - Hydra - 16000 ALGER

Tél.: 00 213 21 98 15 27 Fax: 00 213 21 98 15 23

Mél: tassili.alger-amba@diplomatie.gouv.fr

Pour la gestion de l'appel à propositions :

CAMPUS FRANCE

Service Valorisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Direction relations extérieures et institutionnelles 28 rue de la Grange aux Belles - 75010 PARIS

Tél.: 00 33 1 40 40 58 48

Mél: extranet@campusfrance.org